



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E172041

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2024

ÉDITÉ LE 13/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2013

Forme juridique : SACA

Capital : 698 555 072

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 552 046 955 03708

Code NACE : 3530Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62 155 128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA CSA FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Raison sociale : ENGIE ENERGIE SERVICES - BL TERRITOIRE ET SERVICES
PUBLICS (AGENCE)

4 RUE DE L'ECLIPSE
95800 CERGY

Téléphone : 08 11 20 20 22

Fax : 01 30 32 75 91

Portable :

Site Internet : www.engie.com

E-mail : joel.taillardas@engie.com

Responsabilité légale :
TAILLARDAS JOEL PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen : 507 Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/06/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/06/2022
o Ventilation mécanique	12/07/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.